

PROVINCE DE QUÉBEC42^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 19 JUIN 2019

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 19 juin 2019*

Aujourd'hui, à quinze heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 6 Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale
- n^o 13 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives
- n^o 26 Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec
- n^o 201 Loi concernant la Ville de Paspébiac
- n^o 202 Loi concernant la Ville de Rimouski
- n^o 203 Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.